

ARRONDISSEMENT D'ANGOULEME

REUNION DE COLLEGE PUBLIC

08 - Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Compte tenu de la diversité des participants, difficile d'échapper à l'éternel débat sur les méthodes pédagogiques.

Même si pour un certain nombre d'intervenants, les méthodes pédagogiques actuelles peuvent sembler moins rigoureuses qu'autrefois, l'ensemble de l'assemblée reconnaît que l'École d'aujourd'hui doit être en phase avec le monde qui l'entoure, et qu'à ce titre, elle doit évoluer avec la société.

L'école doit donc continuer d'assurer ses missions essentielles d'instruction par l'apprentissage des disciplines fondamentales, mais aussi favoriser l'insertion de l'élève dans la société actuelle en s'ouvrant, par exemple, aux nouvelles technologies.

Une large majorité considère que les enfants en difficulté sont mieux pris en considération dans l'école d'aujourd'hui, grâce à la pédagogie différenciée, aux aides individualisées, ... Mais cela pose le problème de la mise en place de moyens humains correspondants (personnels spécialisés, aides éducateurs, ...) et de leur pérennisation. (L'ensemble des participants a ainsi regretté la disparition des aides éducateurs !)

Par ailleurs, il faut généraliser l'équipement des établissements scolaires, notamment primaires et collèges, en N.T.I.C. Cependant, l'ordinateur doit rester un outil au service de l'éducation, au même titre que les manuels scolaires.

En ce qui concerne la réussite de l'élève, le redoublement a été évoqué. Mais pour qu'il soit efficace et motivant, il faut qu'il soit expliqué, et bien sûr, consenti. Il a été également reconnu que l'instauration de la scolarité par cycles au niveau de l'enseignement élémentaire permet de mieux réguler le cursus scolaire des élèves.

Au niveau des programmes, des efforts ont été faits. Les horaires ont été en partie allégés, notamment au collège. Certains intervenants notent cependant encore quelques aberrations quant à leur contenu. Dans le primaire, chacun a pu noter une amélioration du travail en équipes, notamment grâce aux programmations d'école.

Enfin, la scolarisation en maternelle a été abordée, notamment celle des 2 ans. Sur ce point, les avis sont partagés sur l'opportunité ou non de scolariser un enfant dès 2 ans. Si elle est importante pour la socialisation de l'enfant (surtout si celui-ci vit dans un milieu défavorisé), une scolarisation prématurée peut s'avérer fatigante pour certains élèves. D'où la recherche – et la demande – de certains parents de structures telles que les crèches, ... Quoi qu'il en soit, la scolarisation en maternelle doit être encouragée et la prise en compte des élèves de 2 ans dans les effectifs scolaires doit être systématique.

18 – Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des Collectivités locales ?

Après un bref rappel de la répartition actuelle des rôles entre les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux concernant les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, la discussion s'est engagée sur le thème de la décentralisation et des transferts de compétences.

La notion de proximité en ce qui concerne les structures elles-mêmes (construction des bâtiments, entretien, fonctionnement, matériel, ...) semble satisfaire tout le monde. A la commune l'école maternelle ou primaire, au département le collège, etc. Par contre, chacun s'est accordé à reconnaître que les grandes orientations en matière d'éducation doivent rester nationales, même si le niveau académique apparaît comme l'échelon pertinent de l'action éducative de l'Etat.

Cela ne signifie pas pour autant que tout transfert de compétences soit impossible, mais si cela était le cas, il devrait s'accompagner obligatoirement des moyens financiers et matériels correspondants.

La régionalisation du système éducatif fait naître, aussi bien au niveau des élus que des enseignants, du personnel administratif ou des parents, la crainte de voir apparaître des disparités profondes, en fonction des richesses potentielles des régions, ou simplement des politiques retenues. Ce qui contribuerait à l'instauration d'une Education non plus Nationale, mais Régionale à plusieurs vitesses ! Ainsi le personnel de service du second degré s'est prononcé pour le maintien du statut actuel.

Il est apparu nécessaire, par ailleurs, que l'action régulatrice de l'Etat s'exerce, en matière d'éducation, entre le milieu rural et le milieu urbain, qui ont des attentes foncièrement différentes.

Le problème de la mise en réseau des écoles rurales a été évoqué. Le développement de l'Intercommunalité doit pouvoir permettre d'avoir une vision plus globale, sans doute plus cohérente, des problèmes d'un même secteur scolaire. Mais tous les partenaires présents attendent une réflexion globale et concertée, secteur par secteur, avec une meilleure définition des prérogatives financières de chacun : communes, SIVOS (syndicats intercommunaux à vocation scolaire), communautés de communes, ..., ainsi qu'une clarification concernant la gestion administrative de ces nouvelles entités pédagogiques. Ce qui passe par une redéfinition de critères qualitatifs ou quantitatifs : transport, proximité, répartition des moyens financiers par établissement (et non par le nombre d'élèves) ...

01 – Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

Le débat commence par la réaffirmation des principes des lois scolaires de Jules Ferry : l'école est obligatoire, gratuite et laïque. L'occasion pour les participants de redéfinir la notion de laïcité.

L'école est un lieu public : il n'y a pas lieu d'y manifester ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, en raison des différences des autres élèves que l'on doit respecter. Après de nombreux échanges, les participants se disent convaincus que la laïcité est un idéal positif et que c'est sur le socle de cet universalisme laïc que peuvent s'affirmer les différences.

Pour autant, l'école de 2003 peut-elle rester, comme le prétendait Jean Zay dans une circulaire de 1936, « un asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas » ? Ce n'est sans doute plus possible aujourd'hui, mais il faut tout faire pour la soustraire aux pressions identitaires. Par une loi ? Pourquoi pas. En tout cas par un rappel systématique et régulier du règlement intérieur de chaque établissement. A condition que celui-ci puisse préciser, de façon la plus simple et la plus claire possible, les « limites » qu'il convient de respecter pour reconnaître les droits culturels de chacun, tout en résistant à l'emprise des communautarismes. Cela vaut pour le voile, les croix et tous les signes distinctifs, mais aussi pour les modes vestimentaires.

Dernière inquiétude de la soirée : la France est un des rares pays laïcs d'Europe. Cette singularité résistera-t-elle à la construction de la future Europe ?

Pour l'ensemble des participants, la laïcité de l'école, mais aussi de toute la nation, doit rester une valeur non négociable.

Trois priorités pour l'Ecole :

1 - Tout mettre en œuvre pour pérenniser la notion de la laïcité de l'école française, valeur fondamentale et non négociable.

2 - Tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de discrimination entre l'école rurale et l'école urbaine (égalité des chances).

3 - Ne pas accepter de transfert de compétences s'il n'y a pas de transfert des moyens, financiers, humains et matériels.